

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2023

VISANT À LUTTER CONTRE LE DUMPING SOCIAL SUR LE TRANSMANCHE - (N° 798)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS2

présenté par

Mme Rousseau, Mme Garin et M. Peytavie

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« , y compris la majoration pour les heures supplémentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de repli du groupe Ecologiste. Il s'inspire de la proposition de loi du député Sébastien Jumel visant à lutter contre le dumping social dans le cabotage maritime transmanche.

Il a vocation à permettre que les marins travaillant sur les lignes concernées, quelle que soit leur nationalité, bénéficient également de la majoration des heures supplémentaires.